





### 3. RENSEIGNEMENTS

1. Vous êtes-vous déjà informé sur les conditions d'ouverture d'un milieu d'accueil ? OUI / NON

- si oui, auprès de qui ?

- disposez-vous de documentation ? si oui, la(les)quelle(s) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2. Disposez-vous d'un bâtiment ? OUI / NON

- si oui, à quel titre ? Propriétaire / locataire

- à quel endroit se situe-t-il ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

3. Disposez-vous d'équipements (lits, matériel pédagogique, équipements divers, matériel de cuisine, sanitaires, ...) ?

OUI / NON

- si oui, lesquels ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4. Quelle est la capacité estimée de votre future maison d'enfants ? ..... places.

5. Quand envisagez-vous l'ouverture de la maison d'enfants ? ..... 2012.

6. Une étude de faisabilité (situations géographique, socio-économique, besoins spécifiques de la population...) a-t-elle été réalisée ? OUI / NON

- si oui, quels sont les avantages et les inconvénients identifiés ?

.....  
.....  
.....  
.....

6. Un business plan a-t-il été réalisé ? OUI / NON

- si oui, nous vous invitons à le joindre.

# ANNEXE 2 - DECLARATION D'ENGAGEMENT

Je m'engage à respecter les modalités de fonctionnement fixées dans le cadre du projet pilote de coaching, à savoir :

- OBLIGATOIRE : participer à l'ensemble des ateliers ONE et COOPAC/AZIMUT d'octobre à décembre 2011 (phase 3) ;
- OBLIGATOIRE : participer au financement des ateliers COOPAC/AZIMUT (avant leur démarrage) pour un montant de **125 €**.

*Pour les candidats wallons :*

- commander 128 chèques, auprès d'Edenred\*, pour un montant de **320 €** (quote part de 2,50 € x 128). COOPAC/AZIMUT remboursera aux porteurs de projets la différence entre ce montant et le forfait de **125 €** dès paiement par Edenred.

*Pour les candidats bruxellois :*

- verser directement le montant de **125 €** à COOPAC/AZIMUT (compte bancaire communiqué ultérieurement).

- OPTIONNEL : procéder au financement de l'accompagnement économique postcréation COOPAC/AZIMUT (phase 4) pour un montant de **375 €**.

*Pour les candidats wallons :*

- commander 150 chèques, auprès d'Edenred, pour un montant de **375 €**.

*Pour les candidats bruxellois :*

- verser directement le montant de **375 €** à COOPAC/AZIMUT (compte bancaire communiqué ultérieurement).

- OBLIGATOIRE : mettre à disposition toutes les données comptables et administratives nécessaires à l'accompagnement économique post-crétion ainsi qu'à l'évaluation du projet, son analyse et au suivi des résultats.

Fait à ..... le ...../...../2011

Nom, Prénom :

.....

Signature :

\* Edenred : Edenred Belgium S.A. Société émettrice des chèques formations à la création d'entreprises